

**POLITIQUE POUR LES FRAIS DE LA LOCATION DE GLACE ET DES SALLES COMMUNAUTAIRES, DE LA FERMETURE DES BARS ET SUR LE VIN.**

**EN VIGUEUR LE 21 SEPTEMBRE 2009**

- OBJECTIFS: 1) Définir une politique pour les frais de location de la glace au Centre récréatif de St-Isidore;
- 2) Définir une politique uniforme pour les coûts de location des salles communautaires;
- 3) Définir une politique pour l'achat et le service du vin dans les centres communautaires pendant les activités.

**FRAIS POUR LA LOCATION DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-ISIDORE**

**Hockey pour les adultes**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| 9 h à 17 h pendant la semaine                            | 95,00 \$ / heure + TPS  |
| Après 17 h durant la semaine et durant la fin de semaine | 140,00 \$ / heure + TPS |

**Organisations sportives des ligues mineures**

|   |                        |
|---|------------------------|
| Le club de patin artistique de St-Isidore, les Cobras de l'est Ontario, l'association du hockey mineur de St-Isidore, le Junior "C" de St-Isidore | 110,00 \$ / heure +TPS |
|---|------------------------|

**Tournois et spectacles**

|   |                         |
|---|-------------------------|
| L'Association du hockey mineur de St-Isidore, le patin artistique, le tournoi Franco (école secondaire) | 70,00 \$ / heure + TPS  |
| Tournoi paroissial  | 70,00 \$ / heure + TPS  |
| Tournoi des Sports 30 +   | 110,00 \$ / heure + TPS |

**Écoles**

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| Écoles secondaires  | 80,00 \$ / heure + TPS |
| Écoles élémentaires | 20,00 \$ / heure + TPS |

**Frais de location pour l'été**

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Août – mi-septembre | 140,00\$/heure+ TPS |
|---------------------|---------------------|

Un dépôt de 500,00 \$, pour dommages, peut être requis à la signature de l'entente de location de glace. Ce montant est remboursable à la fin de la saison, si le locataire n'a pas

endommagé les chambres d’habillement, les salles de bain ou tout autre endroit dans l’aréna. Le dépôt sera gardé si le locataire a causé des dommages.

**FRAIS DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES**

**POLITIQUE UNIFORME POUR LES FRAIS DE LOCATION DES SALLES ET DE LA SURFACE DE GLACE**

| <b>ACTIVITÉS PRIVÉES</b>   | <b>GRANDE SALLE &amp; SURFACE DE GLACE</b>  | <b>PETITE SALLE</b>   |
|--|---|---|
| Réunions et réceptions   | 250,00 \$ + TPS   | 125,00 \$ + TPS   |
| Mariages <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exception pour le Centre communautaire de St-Albert<br/>350,00 \$ + TPS pour la location de la grande et petite salle</li> </ul> | 300,00 \$ + TPS   | 150,00 \$ + TPS   |
| Funérailles  | 125,00 \$ + TPS   | 125,00 \$ + TPS   |
| Réception-cadeaux (mariage, bébé)  | 250,00 \$ + TPS   | 125,00 \$ + TPS   |
| Cuisine (cuisine seulement - non combinée avec salle)  | 50,00 \$ + TPS  | 50,00 \$ + TPS  |
| Surface de glace aréna (par heure pour la saison d’été)  | 40,00 \$ + TPS  |   |
| Bar sportif – Aréna de St-Isidore – hors saison  |   | 100,00 \$ + TPS   |
| Pavillon de Limoges  | 125,00 \$ + TPS   | 25,00 \$ + TPS  |
| Activités sportives dans n’importe de quel centre (danse en ligne, yoga, ballon-volant etc.)   | 40,00 \$ + TPS pour la 1 <sup>ère</sup> heure<br>35,00 \$ + TPS pour les heures successives | 20,00 \$ + TPS pour la 1 <sup>ère</sup> heure<br>15,00 \$ + TPS pour les heures successives |
| Enchères – commerciales ou privées<br>Frais applicables à toutes les salles ainsi que pour la surface de glace   | 500,00 \$ + TPS par jour  | 500,00 \$ + TPS par jour  |

- Les frais de location pour le Centre communautaire de Limoges (St-Viateur) sont de 600,00 \$ + TPS pour des activités lorsque le locataire désire garder les profits du bar. Le locataire est responsable de faire la demande et de payer le permis. Les frais de 600,00 \$ comprennent l’accès à la cuisine ainsi que le nettoyage de la salle. Le locataire devra suivre toutes les directives de la politique municipale sur la gestion de l’alcool et devra fournir une preuve d’assurance responsabilité.
- Les frais de location pour la surface de l’aréna est de 1 000,00 \$ + TPS pour des activités lorsque le locataire désire garder les profits du bar. Les frais de 1 000,00 \$ comprennent le nettoyage des lieux. Le locataire devra suivre toutes les directives de la politique municipale sur la gestion de l’alcool et devra fournir une preuve d’assurance responsabilité.

- Pour toutes les salles ayant un permis de boisson permanent, il n'y a aucune option pour louer et garder les profits du bar.

**FRAIS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES**

| <b>ACTIVITÉS PUBLIQUES,<br/>LEVÉES DE FONDS,<br/>ÉVÉNEMENTS SOCIAUX</b>                              | <b>GRANDE SALLE</b>   | <b>PETITE SALLE</b>   |
|--|---|---|
| Dîners communautaires (max.11 fois par année)  | 50,00 \$ + TPS  | 50,00 \$ + TPS  |
| Groupes à but non lucratifs de La Nation – levées de fonds (max. 3 fois par année)                   | 75,00 \$ + TPS  | 50,00 \$ + TPS  |
| Contrat mensuel; location de plus de 2 jours ex. festivals, les fermières                            | À être négocié avec le gérant et la coordinatrice des loisirs | À être négocié avec le gérant et la coordinatrice des loisirs |
| Groupes régionaux à but non lucratifs ayant des membres dans La Nation (ex. société du cancer, PRSAC | 125,00 \$ + TPS   | 62,50 \$ + TPS  |

- Tous les bars fermeront à 1 h et les invités devront quitter les lieux 30 minutes après la fermeture du bar; une exception sera faite lors de la soirée de la veille du jour de l'an alors que le bar sera ouvert jusqu'à 2 h.
- Pour la location des salles de Fournier, St-Isidore et Calédonia, le locataire pourra demander une exception pour l'heure de fermeture du bar. Une demande écrite devra être soumise au Conseil un mois avant l'événement.
- La municipalité se réserve le droit de permettre au gérant du centre de fermer le bar en tout temps si la situation le demande.
- La municipalité se réserve le droit de demander au locataire un dépôt de 500,00 \$, pour dommages, à la signature de l'entente de location. Le dépôt sera remboursé à la fin de l'activité si aucun dommage n'a été fait. La municipalité se réserve aussi le droit d'exiger que la PPO ou un agent de sécurité assiste à l'événement, si elle le croit nécessaire. Tous les coûts reliés à la sécurité seront payables par le locataire.
- Un dépôt non remboursable de 50,00 \$ sera requis dans les 30 jours suivant la réservation, comme garantie. Pour les 25 décembre, 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, le montant total de la location sera requis comme dépôt. Si l'événement devait être annulé, le locataire serait remboursé seulement si la salle est louée à quelqu'un d'autre.

- Tous les groupes de personnes du troisième âge seront facturés pour la location de leurs locaux (St-Albert, St-Bernardin, Fournier, St-Isidore et les personnes du troisième âge de La Nation). Le coût de location pour l'an 2005 était de 500,00 \$ + le coût de la vie (+ TPS). Le coût de location annuel est donc établi comme étant le coût de location de l'année précédente + l'augmentation du coût de la vie (+ TPS).

## **POLITIQUE SUR L'ACHAT ET LE SERVICE DU VIN**

### **Vin acheté des salles**

- 1) Si le locataire désire servir du vin pendant son repas, il sera vendu au prix coûtant plus 20 % par bouteille.
- 2) Un dépôt équivalent à 50 % du coût estimatif du vin sera payable à l'avance et le solde sera payable le jour de l'activité.
- 3) Le gérant de la salle assumera le contrôle du service du vin. Le locataire pourra demander au traiteur de placer les bouteilles de vin sur les tables sinon le personnel de la salle le fera.
- 4) Le vin sera limité à une bouteille pour trois (3) personnes.

**CETTE POLITIQUE ABROGE TOUTES LES RÉOLUTIONS ET LES POLITIQUES ADOPTÉES AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2009.  
MUNICIPALITÉ DE LA NATION**

**CÉDULE DES FRAIS ET TAUX RÉCRÉATIFS  
EN VIGUEUR LE 21 SEPTEMBRE 2009**

**Opportunités promotionnelles et publicitaires**

|   |                 |
|---|-----------------|
| 4 x 8' espace commercial à l'intérieur de l'aréna | 142,86 \$ + TPS |
| 4 x 8' espace pour patinoire extérieure           | 100,00 \$ + TPS |
| Commandite pour le patin public                   | 250,00 \$ + TPS |

**Taux pour la salle de quilles – Centre récréatif de St-Isidore**

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Quilles pour le public       | 2,86 \$ + TPS |
| Tournois / joueurs / parties | 2.38 \$ +TPS  |
| Ligues                       | 8.58 \$ + TPS |
| Location de souliers         | 0,95 \$ + TPS |

**Couverture pour événements gastronomiques – Bar sportif du Centre récréatif de St-Isidore**

Des frais de 33,34 \$ + TPS seront chargés lorsque de la pizza ou tout autre nourriture provenant d'un traiteur sera apporté dans le bar sportif pour consommation. Les réservations doivent être faites auprès du gérant et les frais doivent être payés avant l'événement.

**Frais pour entreposage – Pavillon de Limoges**

Contrat pour un an : en 2005, 250,00 \$ + coût de la vie (+ TPS); années suivantes, coût de l'année précédente + coût de la vie (+ TPS).

Accès à l'entreposage 24 heures / 7 jours par semaine.

Privilège de réserver une date au choix pour une réunion mensuelle dans la petite salle.

Une autre réunion gratuite durant le mois dans la petite salle selon la disponibilité.

Le locataire est responsable du nettoyage de l'entreposage.

**Corde à Linge – Centre communautaire de St-Albert**

Contrat pour un an. Le coût de location pour l'an 2008 était de 250,00\$ (+TPS).

Le coût de location annuel est donc établi comme étant le coût de location de l'année précédente + l'augmentation du coût de la vie (+ TPS).

Accès au bâtiment 24 heures / 7 jours par semaine

Le locataire est responsable du nettoyage des lieux.

## **Parcs**

Les pique-niques, les rencontres familiales, les tournois de balles, etc.      Gratuit  
La location du restaurant au parc Rodolphe Latreille / par jour      50,00 \$ + TPS  
Festivals / activités – si un marchand doit utiliser l'électricité (telle que la cantine) des  
frais de 25,00 \$ + TPS par jour seront facturés.  
Tournois de ballon- volant plage Shinerama – St-Isidore – 100,00 \$ + TPS sera chargé  
par jour pour l'utilisation des chambres d'habillement, des tables et des chaises.

## **Frais pour le camp d'été – Parc de Ste-Rose**

Du lundi au vendredi      238,10 \$ + TPS pour le 1<sup>er</sup> enfant  
8 h à 16 h      142,86 \$ + TPS pour tout autre enfant de la même famille  
15,00 \$ + TPS par jour par enfant  
Début juillet jusqu'à la troisième semaine du mois d'août.

## **Nappes, décorations et autres frais – Centre communautaire de Calédonia**

|  |                 |
|--|-----------------|
| Nappes rondes                            | 6,00 \$ + TPS   |
| Nappes rectangulaires de 10'             | 10,00 \$ + TPS  |
| Sous-jupe blanche 8'                     | 15,00 \$ + TPS  |
| 13'                                      | 18,00 \$ + TPS  |
| 15'                                      | 20,00 \$ + TPS  |
| Décorations (lumières et tulle)          | 100,00 \$ + TPS |
| Estrade (sections 4 x 8')                | 10,00 \$ + TPS  |
| Verres à vin                             | 0,30 \$ + TPS   |
| Vaisselle et ustensiles<br>(par couvert) | 1,00 \$ + TPS   |